

Conseil Municipal du 09 Décembre 2011

- 1 – Très haut Débit – Mandat au coordonnateur.
- 2 – Subvention à l'Association AAPA (aide à la personne).
- 3 – Autorisation de dépenses section investissement Budget 2012.
- 4 – Renouvellement contrat de travail du Personnel.
- 5 – Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays Naborien.
- 6 – Information du SCOT.
- 7 – Information « Marais Altviller ».
- 8 – Virement de Crédit section Investissement.
- 9 – Bilan travaux 2011.
- 10 – Divers.

Monsieur Le Maire demande de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Démission du poste d'Adjoint Administratif de la secrétaire de Mairie

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 décembre 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MONTALBANO Jean- Pierre – Melle PICQ Anne-Louise
M. MULLER Serge – M. PENNERAD Pascal – M. SENSER Gérard
M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André

Procuration : Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

1° TRES HAUT DEBIT – Mandat au Coordonateur.

Monsieur Le Maire explique que suite à la réunion du 08 novembre à Faulquemont, les règles de versement des aides font qu'une commune ne peut recevoir de subvention au titre du CPER (Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013) si le montant est inférieur à 460 €.

Suite à l'accord de la commune d'Hettange Grande qui est le coordonnateur, les aides des 10 communes concernées seront demandées et ensuite reversées par la Commune de Hettange Grande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à la Commune de de Hettange Grande pour solliciter les subventions CPER, FEDER et FNADT.

2° SUBVENTION A L'ASSOCIATION AAPA (AIDE A LA PERSONNE).

Le point est ajourné. Un complément d'informations sera demandé au Président de l'association.

3° AUTORISATION DE DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT BUDGET 2012.

Monsieur le Maire expose :

Lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Maire peut engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente. Le Maire peut également engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, à la condition de bénéficier d'une autorisation du Conseil Municipal. Cette limitation ne porte pas sur les annuités de remboursement du capital des emprunts venant à échéance avant le vote du budget, que le Maire peut librement rembourser sans autorisation préalable. L'ensemble des dépenses ainsi anticipées sont ensuite reprises dans le cadre du budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses comme le précise le texte ci-dessus.

4° RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DU PERSONNEL.

Monsieur le Maire expose :

Le contrat à durée déterminée de Madame LAROCHE Solange, ATSEM de 1^{ère} classe, arrive à échéance au 31 décembre 2011 à l'issue de la période 2009 – 2011.

Il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2012.

5° MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS NABORIEN.

Monsieur Le Maire explique, qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, la Communauté des Communes du Pays Naborien souhaite modifier les statuts afin de permettre l'éligibilité de la CCPN à la Dotation de Fonctionnement Bonifiée. Elle devra pour cela élargir ses compétences obligatoires et optionnelles.

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999, relative au fonctionnement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-DRCL/1-051 du 1^{er} septembre 2004 portant création de la Communauté de Communes du Pays Naborien, complété par les arrêtés préfectoraux n° 2007-DRCLAJ/1-013 du 27 février 2007, n° 2008-DRCLAJ/1-018 du 10 mars 2008 et n° 2010-DCTAJ/1-014 du 18 mai 2010.

Considérant l'intérêt d'élargir les compétences de la Communauté de Communes du Pays Naborien en matière de compétences obligatoires et optionnelles dans le domaine de l'Aménagement, de l'Espace et le Développement et l'Aménagement Sportif de l'espace communautaire ;

Considérant l'intérêt de procéder à une modification des statuts afin de permettre l'éligibilité de la Communauté de Communes du Pays Naborien à la Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Naborien, séance du 25 novembre 2011, point n° 8, homologuant une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien ;

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALTVILLER est invité à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien, ci-après :

I. GROUPES DE COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1^{er} Groupe : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Elaboration du Schéma de secteur.

II. GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES :

3^{ème} Groupe : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

- Complexe Nautique de Saint-Avold.

P.J.3 : Annexe 1. Définition du schéma de secteur

Annexe 2. Complexe Nautique de Saint-Avold

- ° Effectif

- ° Dépense de fonctionnement 2008 /2009/2010

- ° Dépense prévisionnelle de travaux

Annexe 3. Courrier de M. le Préfet de la région Lorraine, Préfet de Moselle du 15 novembre 2011.

Décision du Conseil Municipal :

Vote à l'unanimité pour la modification des statuts.

6° INFORMATION DU SCOT.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle.

7° INFORMATION « MARAIS D'ALTVILLER »

Dans le cadre de l'acquisition foncière de l'Espace Naturel Sensible (ENS), Monsieur Le Maire informe que les demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE ont été notifiées à savoir :

- 20% pour le Conseil Général
- 60 % pour l'Agence de l'Eau.

Une réunion d'information est prévue le mercredi 15 décembre, en mairie et sur le site, concernant le démarrage de l'étude pour la réalisation d'un plan de gestion et d'un plan d'aménagement du Marais d'Altviller. La présentation sera faite par le bureau d'étude ESOPE

Un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles en vue d'acquiescer les parcelles. La signature des actes se fera par l'intermédiaire du Notaire Maître Marlyse LANG de Saint-Avold.

8° VIREMENT DE CREDIT SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'augmenter le montant du chapitre 1641 : Emprunts, car le montant budgété au mois de mars est inférieur aux remboursements réalisés. En effet le remboursement du nouvel emprunt a pris effet le 1^{er} juin 2011 au lieu du 1^{er} juillet 2011.

<u>OBJET</u>	<u>Diminution sur crédits déjà alloués</u>		<u>Augmentation des Crédits</u>		<u>OBSERVATIONS</u>
	Chapitre article	Montant	Chapitre article	Montant	
	020	1100,00			<u>Dépenses imprévues</u>
			1641	1100,00	<u>Emprunts</u>

9° BILAN DES TRAVAUX 2011.

Monsieur le Maire informe :

- Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments logement et école

Coût total : 49 959,61 € H.T.

Soit une augmentation de 272,30 € par rapport à l'appel d'offre

- Construction salle d'éveil et de jeux

Coût Total : 309 285,10 € H.T.

Soit une augmentation de 23 204,50 € par rapport à l'appel d'offre

- Subventions obtenues :

Conseil Général Pacte 57 :	132 703,00 €
Dotation d'Équipement des territoires ruraux :	65 701,00 €
Subvention Parlementaire :	10 000,00 €
Fonds de Concours CCPN :	30 000,00 €

TOTAL :	238 404,00 €
---------	--------------

Une demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) a été déposée. Notre dossier est éligible. Notre dossier sera examiné lors de la prochaine session du Conseil Régional au mois de mars 2012.

10° POINT SUPPLEMENTAIRE : DEMISSION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur Le Maire informe :

- de la démission, en date du 07 décembre 2011, de la secrétaire de mairie de son poste d'Adjointe administratif 1^{er} classe par courrier recommandé avec AR.
- de l'arrêté portant acceptation de démission d'un agent non titulaire en date du 09 décembre 2011
- de la déclaration de vacance d'emploi, document envoyé au Centre de Gestion de la Moselle en date du 09 décembre 2011.

11° DIVERS

Le Conseil Général a procédé à la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2010. A ce titre la Commune d'ALTVILLER sera bénéficiaire d'une attribution de 46 768,66 €.

La date des vœux au Maire a été fixée au dimanche 15 janvier 2012 à 18 h au foyer.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 12 décembre 2011

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques